

Procès-Verbal du conseil municipal du lundi 06 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 06 mars à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de M. Philippe CAPLAT, maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents sauf

M. Léo LARGE, qui donne pouvoir à Mme Laurence GERARD

M. Laurent LEJEUNE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène NIZET

Mme Bénédicte AUFOUR, donne pouvoir à Mme Ginette GUILTEAUX

M. Simon PLUMAT

Mme Youcella KARAJIC, excusée, arrive à 21h35

GUILTEAUX Ginette est élue secrétaire de séance

Ordre du jour

- CCGVM : examen du rapport Syvalom 2021.
- *Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023. (Délibération). Annule et remplace la délibération 2023-01.*
- *Devis pour travaux de plantations au verger partagé. (Délibération)*
- *Répartition des subventions aux associations 2023. (Délibération)*
- *Remboursement de frais. (Délibération)*
- *Point sur affaires et travaux en cours.*
- *Questions diverses*

M. le Maire indique à l'assemblée que la délibération concernant la délibération 2023-01 votée lors du dernier conseil municipal du 6 février est annulée et remplacée par la délibération 2023-07 qui sera examinée ce soir.

Ceci pour pouvoir intégrer d'autres dépenses d'investissement à régler assez rapidement et ce avant le budget prévisionnel qui sera ~~proposée~~ **proposé** au vote début avril.

1. CCGVM : Examen du rapport 2021 du centre du Syvalom de traitement des déchets.

Le Maire expose au conseil municipal les grandes lignes et chiffres clés du rapport d'activité 2021 du SYVALOM. (Syndicat de VALorisation des Ordures ménagères de la Marne)

Il s'agit concerne ??? les activités du centre de valorisation des déchets de La Veuve où sont acheminés tous les déchets de la CCGVM (déchetteries et ramassages) qui est adhérente à ce syndicat.

Ce centre comprend une partie recyclage (sacs Jaunes jaunes), une unité de compostage pour les biodéchets, et un incinérateur pour les ordures ménagères qui prèduite produit de l'électricité et bientôt de la chaleur pour les bâtiments administratifs et sociaux de Châlons en Champagne (en hiver) ou pour l'usine de déshydratation de Recy en été. J'ai ajouté le point

Cette présentation a permis au conseil de prendre note des futurs travaux d'adaptation du centre à la suite des nouvelles consignes de tri.

2. Délibération 2023-07. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.***

Les crédits ouverts en investissement au BP 2022 : (chapitres 20+21) 648676,68€

Montant maximum possible : $(720556,51 - 19724) / 4 =$ **162169,17€**

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre-Ligne	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP
Immobilisations incorporelles Chapitre 20 ligne 202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	600,00€
Immobilisations incorporelles Chapitre 20 21 ligne 2131	Frais d'études	9840,00€
Immobilisations corporelles Chapitre 21 ligne 2158	Signalétique pour arbustes du verger partagé	3000,00€
Immobilisations corporelles Chapitre 21 ligne 2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	2800,00€
Immobilisations corporelles Chapitre 21 ligne 2152	Autre matériel et outillage de voirie	2500,00€
	Total	18740,00€

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2023.

13 VOTANTS 13 OUI

3. Délibération 2023-08. Devis pour l'installation de signalétique au verger partagé

M. Claude Gamichon indique que de nouveaux aménagements et plantations sont en cours au verger partagé. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche trame verte et bleue **bleue**, et 3660€ de subventions ont été accordées pour ce projet.

La commune doit prendre en charge de la signalétique pour bénéficier de cette subvention : un devis a été demandé à l'entreprise PIC BOIS pour cela.

Son montant est de 2999,29€ TTC qui sera imputé au budget investissement de 2023.

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise PIC BOIS et mandate le Maire pour signer tous les documents afférents

13 VOTANTS 13 OUI

Arrivée de Mme Karajic

4. Délibération 2023-09. Répartition des subventions 2023 aux associations

Nom de l'association ou branche d'activités	Demande 2022 Subvention Fonctionnement	Demande 2022 Subvention Exceptionnelle	Demande 2023 Subvention Fonctionnement	Demande 2023 Subvention Exceptionnelle
Coopérative scolaire	Pas de demande	535,00 € classe découverte + 712,5€ pour le projet MJCi	Pas de demande	535,00 € classe découverte
Comité des fêtes	200,00€	Pas de demande	200,00€	Pas de demande
« Pour les mômes »	200,00€	250,00€	200,00€	250,00€
Germaine se souvient	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Cerf à 3 pattes Festival lire perché dans l'arbre	Pas de demande	2000€ à verser en fin d'année avec bilan + 5000€ versement 2021	Pas de demande	2000€ à verser en fin d'année avec bilan
Cerf à 3 pattes Concert musique rock	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	700€ à verser en fin d'année avec bilan
Sous-Total	8897,50		3885	

Nom de l'association ou branche d'activités	Demande 2022 Subvention Fonctionnement	Demande 2022 Subvention Exceptionnelle	Demande 2023 Subvention Fonctionnement	Demande 2023 Subvention Exceptionnelle
Prévention routière	70	Pas de demande	70	Pas de demande
ADMR	400	Pas de demande	400	Pas de demande
Entraide alimentaire du canton	200	Pas de demande	200	Pas de demande
Association familles Rurales Avenay Val d'Or CLSH	500	Pas de demande	500	Pas de demande
Clic Entour'Age	500€	Pas de demande	500€	Pas de demande
Sous-Total	1670		1670	
Association Familles rurales Germaine (AFR) Péricolaire	12626,94 <i>30812,00 € de mise à disposition de locaux et de personnel communal</i> Reversement : participation « cantine à 1€ » : estimé à 4800€ <i>Compensation de l'état estimé à 2800€</i>	Pas de demande	13437,08 <i>32126,00 € de mise à disposition de locaux et de personnel communal</i> Reversement : participation « cantine à 1€ » : estimé à 4800€ <i>Compensation de l'état estimé à 2800€</i>	Pas de demande
Sous-Total sans reversement cantine à 1 Euro	14626,94		15437,08	
AFR Club Joie de vivre	200,00€	Pas de demande	200,00€	Pas de demande
AFR Gym Douce	200,00€	Pas de demande	200,00€	1000,00€
AFR Gym pour adultes	200,00	Pas de demande	200,00€	1000,00€
AFR Jardin partagé+ verger	200,00+ 200,00	Pas de demande	200,00	Pas de demande
AFR enfants/Ado	200,00€	Pas de demande	200,00€	Pas de demande
AFR Zumba	200,00€	Pas de demande	200,00€	500,00€
AFR Club théâtre	200,00€	1000,00€ Festival « Le brame du cerf » <i>Mise à disposition du Foyer rural pendant une semaine. A verser en fin d'année avec bilan</i>	200,00€	1000,00€ Festival « Le brame du cerf » <i>Mise à disposition du Foyer rural pendant une semaine. A verser en fin d'année avec bilan</i>
Sous-Total	2600		4900	
Total coût Général	27794,44€		25892,08	

Sans reversement cantine à 1 Euro		
Total à budgéter	30594,44€	28692,08

M. Claude GAMICHON, ~~président~~ **Président** de l'association du Cerf à 3 pattes et Mme Laurence GERARD, membre du CA de Familles Rurales et de l'ADMR ne prennent pas part au vote.

12 votants. 10 oui. 2 abstentions

5. Délibération 2023-10. Remboursement de frais.

Il convient de rembourser des frais qu'ils ont engagés pour la commune :

Mme Isabelle ROBERT :

78,20€ Petit matériel de décoration

Total : 78,20€

M. Philippe CAPLAT :

9,91€ Composant pour dépannage électroménager
3,72€ Vignette Crit'air camion communal
17,80€ Reproduction de 2 clés
144,00€ Abonnement Wix pour Site internet communal

Total : 175,43 €

Mme Youcella KARAJIC :

200,00€ Frais de carburant pour le recensement en tant que coordonnateur communal

Total : 200,00€

Mme ROBERT, Mme KARAJIC et M CAPLAT ne prennent pas part au vote.

11 VOTANTS 11 OUI

6. Point sur affaires et travaux en cours

- Les travaux de réfection du pluvial de la mairie sont presque achevés. La chaufferie n'est donc plus inondée par temps de pluie.
- Le Département nous informe que des travaux d'enduisage et de gravillonnage du CD 71 entre le rond-point de St-Imoges et l'entrée du village auront lieu au printemps.
- Suite aux inspections par le CEREMA du pont de la Germaine traversant la rue de Villers-Allerand au niveau de la route forestière ONF de la Haute Borne et signalant des travaux urgents à faire :
 - Une réparation urgente de comblements de trous a été faite sous l'arche par l'ouvrier communal aidé par M. Amédée JOBERT.
 - L'étanchéité du pont et les joints seront à reprendre après les travaux SNCF : un devis a été demandé à l'entreprise Ouvrages d'Art de l'Est.
 - Durant les travaux SNCF, il faudra protéger les bords du pont et faire en sorte que les camions passent au milieu du pont au vu de son état.
 - Le pont appartenant à l'ONF situé à coté et traversant la route de la Haute Borne nécessite aussi quelques travaux : cela a été signalé à l'ONF.
 - Les lierres et arbrisseaux qui poussent dans le virage entre ces 2 ponts seront enlevés : un devis a été demandé à l'entreprise JLM qui doit intervenir à proximité.
- Un effondrement se reforme rue du Dr Quentin en amont des zones déjà réparées : Un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage pour reprendre les 50 mètres qui s'affaissent.
- Une étude de faisabilité pour le projet d'installations de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation collective sur la toiture du foyer rural a été demandée au bureau d'études Enercoop.
- D'autres travaux de voirie sont prévus notamment Grande Rue pour une reprise de trottoir et la pose d'un caniveau métallique. Des devis ont été demandés également.
- L'assureur SMACL sera relancé pour faire avancer notre dossier de sinistre (vol de matériel).
- La SNCF va mettre en place des panneaux d'expositions de spécimens extraordinaires à la Gare de Germaine dans le cadre d'un partenariat avec le Muséum d'histoire Naturelle et du projet éducatif « L'instant Curieux ».
- Le panneau d'affichage situé sur le mur de la mairie sera remplacé au vu de son état.
- A la suite du dernier conseil, M. Simon Plumet a accepté d'être le référent incendie et secours

7. Questions diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30